



Conférence téléphonique MEF 26 mars 2020

Quelques réponses aux questions en attente depuis plusieurs conférences téléphonées :

Une nouvelle conférence téléphonique, avec la Secrétaire Générale s'est tenue ce jeudi 26 mars. 2020.

Elle a ouvert l'audio conférence en constatant que la situation ne s'améliore pas et implique beaucoup de mesures générales qui ne cessent de se renforcer afin de limiter les dégâts sur l'économie (perspective d'une croissance à - 1%), maintenir un maximum d'emplois et mettre en place un plan de soutien financier aux entreprises.

La situation aux MEF :

83,4 % des agent.e.s sont à leur domicile.

15 % sont en PCA.

1 607 agent.e.s sont malades.

Réponses aux questions en attente depuis plusieurs conférences téléphonées :

- La priorité pour les fournitures (masques, gels, ...) est donné aux soignants. Des masques de protection, aux normes chinoise et américaines, vont arriver ;
- La DGE a travaillé ces derniers jours à mettre en place des marchés via l'UGAP avec des producteurs innovants (masques alternatifs) qui ne sont pas des masques sanitaires mais adaptés aux contrôles et à l'accueil ;
- Les MEF ont acheté des masques en Chine pour équiper les agent.e.s des finances. Ces masques sont, selon la Secrétaire Générale des MEF, adaptés pour les contrôles et l'accueil). Il demeure toutefois des soucis pour leur acheminement.
- La paye du mois de mars serait intégralement sécurisée. Celle d'avril sera un copié-collé de celle du mois de mars, elle reprendra les éléments récurrents (indices, primes, ...) mais pas les éventuels précomptes pour service non fait (pour celles ceux qui ont eu des jours de grèves retenus) effectués sur la paye de mars et qui ne seront pas reconduits . Les changements d'échelon, de grade seront régularisés ultérieurement ;
- La prolongation des contrats des Contractuel-le-s qui doivent prendre fin pendant la crise sanitaire sera examinée au cas par cas par chacune des directions, et non reconduit de façon généralisée comme nous le revendiquons ;
- La date d'application du jour de carence prend effet au 24 mars et non au 16 mars date de début du confinement ;
- Les Plans de Continuité d'Activité (PCA) évolueront avec l'actualité pour une crise qui peut encore durer 1 mois ou 1 mois et demi. La Secrétaire générale a également évoqué la rotation des personnels qui travaillent en présentiel afin de ne pas les épuiser. Quant aux organisations syndicales elles ont réitéré la demande de communication des différents PCA directionnels ;

- Le calendrier des entretiens d'évaluation est décalé (concernent le SG dans un premier temps jusqu'au 30 avril voire après en fonction de la durée de la crise). Chaque administration étant libre de les décaler sans pour autant qu'une date ait été fixée. Les entretiens d'évaluation qui ont été organisés par téléphone depuis le début de la période de confinement seront considérés valides si les agents en sont d'accord. ;
- La DGAFP devrait prochainement établir une fiche sur les congés qui expliciterait les incidences sur les congés dans les diverses situations (ASA, télétravail, ...)
- Les signalements de violences ont augmenté de 30% depuis le confinement et posent les problèmes du soutien, (aides financières relogement,...). Pour répondre les services sociaux restent joignables et sont à disposition, ainsi que l'ALPAF. Une note devrait être diffusée par les directions.

Une annonce

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire, un service de soutien psychologique est mis à disposition aux agents des ministères économiques et financiers (DGFIP, DGDDI et INSEE disposent de dispositifs propres) à compter du vendredi 27 mars. Ce service propose une permanence téléphonique ouverte 7j/7 et 24H/24, au numéro vert suivant : 08 05 03 99 73

Cette permanence est assurée par des psychologues cliniciens de l'Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources (IAPR). Ils sont à l'écoute des agents, ils conseillent si les agents en éprouve le besoin, quelle que soit la source de difficultés. Ce service est anonyme et confidentiel.

Les agents pourront bénéficier d'un suivi permettant jusqu'à 5 consultations par rendez-vous téléphonique. Les psychologues sont garants de la confidentialité des échanges.

D'autres sujets sont toujours en attente de réponses. Certaines devraient être apportées demain vendredi 27 mars lors de l'audioconférence avec G. Mandarin et O. Dessous.

Questions en attente de réponse :

Certaines devraient être apportées demain vendredi 27 mars lors de l'audioconférence avec G.DARMANIN et O. DUSSOPT.

- Le report de la campagne de l'Impôt sur le Revenu.
- L'attribution pour les agent.e.s qui travaillent en présentiel du bénéfice du régime des frais de missions pour une indemnisation des repas et transports, notamment pour celles et ceux qui utilisent leur véhicule personnel . Pour les repas, si à Bercy, Montreuil ou Ivry il y a la livraison de paniers, il en va tout autrement dans les services déconcentrés. . A ce jour il n'y a pas eu de remontées au niveau ministériel sur la façon dont cela est organisée. **La revendication depuis le début de la mise en place PCA est bien celle-ci, il difficile de comprendre pourquoi cela tarde tant.**
- Le report des mises en demi-traitement pour les agent.e.s placé.e.s en congé de longue maladie et de longue durée pendant la période de crise.
- La rémunération des agent.e.s qui auraient dû prendre leurs fonctions ou rejoindre les écoles pendant la période de confinement.
- Le bénéfice pour les agent.e .s curateur ou curatrice de personnes fragiles de pouvoir bénéficier du régime des ASA

Enfin la réponse à l'intervention des fédérations concernant la préconisation de la DGAFP de *demande aux agents ayant été en contact avec un agent porteur du risque de poursuivre le travail, sans masque, mais en respectant strictement les consignes sanitaires est renvoyée à l'interministériel. Alors que la lutte contre la propagation du virus est partout et que la politique ministérielle de prévention mise en place qui consistait en une analyse au cas par cas des situations met en quatorzaine les agent.e.s qui ont été en contact, étroit et prolongé, avec la personne contaminée répond à cette lutte.*

Enfin la réponse à l'intervention des fédérations concernant la préconisation de la DGAFP de *demande aux agents ayant été en contact avec un agent porteur du risque de poursuivre le travail, sans masque, mais en respectant strictement les consignes sanitaires est renvoyé à l'interministériel. Brèche dans laquelle se sont déjà engouffrés certains responsables administratifs trop pressés de « remettre au travail » des agents qui eux ont une épée coronavirus au dessus de leur tête. Histoire de leur changer les idées très certainement*

Alors que le nombre de contaminés ne cessent de s'accroître rendant prioritaire et vitale la lutte contre la propagation du virus d'où les préconisations par les autorités sanitaires de rester chez soi pour ne pas encombrer les hôpitaux débordés, une telle précipitation est pour le moins inconsciente et une source supplémentaire inconséquente de mise en danger de ces agent.e.s et de toutes celles et ceux qu'elles et ils pourraient être amenés à côtoyer lors de leurs déplacements même limités.

Cette remise en cause de la politique ministérielle de prévention mise en place depuis le début qui consiste en une analyse au cas par cas des situations et donne la possibilité de mettre en quatorzaine les agent.e.s en fonction de leur contact étroit et prolongé avec la personne contaminée, est contre performante et dangereuse. Cette volte face est assez incohérente et pour le moins inconséquente et méprisante pour le corps médical. D'autant que les agent.e.s qui se rendent à leur travail avec des transports en commun réduits en fréquence notamment dans les grandes métropoles augmentent leur risque de contamination (moins de moyenne de transport, plus de proximité, moins la distance des un mètre est possible). Cette question a été identifiée lors de la rencontre interministérielle le ministère des Transports doit intervenir intervient pour maintenir la fréquence aux heures de pointe.

A notre question concernant l'éventuelle réquisition des médecins et infirmières qui ne sont pas en situation de soin la secrétaire générale a répondu que cela concernait surtout les infirmières scolaires. Elle n'exclut pas pour autant que les médecins de prévention du ministère pourraient être utiles notamment s'ils exercent dans un hôpital de proximité.

Pour Solidaires Finances Il n'y a pas d'impératif économique qui tienne face à la santé de celles et ceux qui font tourner les entreprises et les services. Toutes les activités et les tâches qui ne sont pas utiles à la lutte contre l'épidémie doivent être interrompues. La règle doit être pour toutes et tous de rester chez soi, l'exception de se déplacer. Et les activités et tâches qui sont maintenues doivent se faire dans les conditions requises de sécurité sanitaire. La responsabilité des autorités est là également engagée.

Le temps est suspendu jusqu'à la fin de l'épidémie et nous avons toutes et tous intérêt et envie que ce temps ne perdure pas. Nous ne supporterions pas qu'il s'allonge des conséquences de dispositions qui ne seraient pas prises dans les temps.